



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Procès-verbal de la réunion du Groupe de travail sur la subdivision insulaire 25 Octobre 2017 - Saint-Jacques-de-Compostelle

À l'ouverture de la séance, le Président du groupe de travail Cleofé Carballo (Cofradia de Corralejo) remercie tous les participants pour leur présence. Les travaux commencent avec l'approbation de l'ordre du jour, en ouvrant la séance avec la pré-configuration des régions ultrapériphériques (RUP), suivie par l'intervention de Liberato Fernandes (Porto de Abrigo) à travers une présentation intitulée « Gestion durable, inclusive et transparente : Une expérience - les Açores ».

Il faut ajouter à cela l'inclusion des quotas d'espèces démersales aux Açores. À la demande de Jorge Gonçalves (APEDA), la question du thon rouge est également inscrite à l'ordre du jour. L'ordre du jour est enfin approuvé avec cette configuration.

### Pré-configuration des RUP :

Les travaux commencent par un débat sur la pré configuration du CC RUP. Le président Cleofé Carballo (Cofradia de Corralejo) indique que lors des réunions de Bruxelles en mars 2017, il a été convenu de chercher une proposition qui concilie les différences existantes avec les RUPs française, une proposition qui permette 6 places pour le secteur de ces région et qu'il existe une parité au sein du Comite Exécutif pour les 3 pays (position des Canaries). Il avait aussi été décidé de promouvoir le débat pour que toutes les associations du Secteur des Canaries y soient impliquée : celles de la Fédération Régionale y celle de la Province de Las Palmas (qui ne sont pas dans la fédération Régionale), ainsi qu'auprès des OPPs y d'un groupe de femmes qui est en cours de constitution.

Cleofé présente une proposition qui consiste à passer le Comite Exécutif de 25 à 30 places, ce qui permettrait d'avoir 18 place pour les organisations du secteur. Les RUP françaises pourraient avoir les 6 places demandées. Les RUP portugaises et espagnoles auraient à choisir leurs sièges de manière à ce que la norme en vigueur soit accomplie : qu'il y ait une place pour la commercialisation, une pour la transformation y laisser des places libres pou les autres acteurs comme les syndicats, les groupes de femmes, etc... Cela permettrait donc une représentation ample et équilibrée de toutes les parties intéressées.

Cette proposition a été approuvée par la totalité du secteur des Canaries, associations des deux Fédérations, OPPs. Pour cela, quatre réunions ont été organisées dans lesquelles les deux options ont été débattues.

Le 14 octobre, cette proposition des Canaries a été envoyée aux représentants du secteur des RUPs française et portugaises, en leur demandant une réponse. Il espère que cela sera débattu aujourd'hui. Il pense que l'on a trouvé une proposition conciliatrice, qui pourrait satisfaire toutes les parties et débloquer la répartition des sièges.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Le représentant de la Commission Européenne félicite les membres présents pour la mise en place du CC RUP et espère de nouvelles étapes. Les représentants de Madeira et des Açores présents affirment qu'ils ne connaissent pas ce document et qu'il n'a pas été envoyé aux entités respectives, raison pour laquelle ils aimeraient un délai supplémentaire pour analyser la proposition.

Antonio Laurenço (APISJ – représentant aussi la Fédération des pêches des Açores) informe qu'il présentera cette proposition à la prochaine assemblée Générale pour qu'elle soit votée par ses membres. Pedro Melo (ACPA) affirme qu'il n'a pas reçu à temps ce document des Canaries sur le CC RUP et qu'il a besoin d'un temps supplémentaire pour l'analyser. José António Fernandes (AAPAP) indique qu'il a besoin de regarder la proposition avec plus d'attention, dans la mesure où il n'a pas eu le temps de le faire avant la réunion. Portela Rosa (Vianapesca) insiste sur le fait que la création du CC RUP implique nécessairement la disparition du Groupe de Travail Insulaire.

Cleofé Carballo espère qu'un débat interne aura lieu aux Açores et à Madère et attend qu'on lui indique le résultat. Il regrette que le représentant des RUPs Françaises, Serge Larzabal ne soit pas présent, mais il espère que la proposition des Canaries soit transmise aux associations de pêche des régions pour un débat interne. Il espère que cette solution conciliatrice permette d'arriver à un accord et que l'on puisse commencer les démarches pour la constitution du CC RUP auprès de la Commission Européenne.

Il faut ajouter à cela les délibérations de Liberato Fernandes (Porto de Abrigo) en ce qui concerne la mise en place du CC RUP. Il ajoute que le CC RUP aura de sérieuses difficultés pour émettre des rapports sur la gestion des ressources halieutiques, dont les stocks ne sont pas communs et qui sont suivies scientifiquement par des entités distinctes (cas particulier des RUP françaises très dispersées géographiquement). À ce stade, deux positions sont apparues au cours de la réunion : la position de ceux qui considèrent que la constitution du CC RUP, comme à Porto de Abrigo et UMAR ne se justifie pas, et la position des entités qui tout en voyant l'avantage de la constitution d'un tel conseil consultatif considèrent qu'il convient de se maintenir dans le CC Sud pour pouvoir participer activement à la gestion des ressources halieutiques dans la zone couverte par le CC Sud, en restant ou non dans le Groupe insulaire. Telle est la situation exprimée par José António Fernandes (AAPAP), opinion partagée par d'autres représentants des Açores, contrairement à l'opinion de Portela Rosa (VIANAPESCA).

Cleofé Carballo informe que les membres des Canaries continuent de s'interroger sur leur participation à deux CC. Puisque au sein du CC Sud, il y a des débats internes avec tout le secteur espagnol, et des propositions communes. Ainsi, il considère qu'il est nécessaire d'y être présents. Au sein du CC RUP, les débats se concentreront sur les problématiques de la pêche des RUPs.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## **Présentation de Liberato Fernandes : Gestion durable, inclusive et transparente : Une expérience - les Açores**

L'intervention porte également sur l'évaluation du secteur de la pêche aux Açores, des ressources humaines engagées dans le secteur aux efforts de pêche, de capture de poisson et de quotas entre autres. La présentation suscite une discussion sur différents thèmes, notamment :

- Les normes entourant la pêche récréative ;
- Les différences de taille minimum de capture entre les Açores et le continent portugais ;
- Les quotas d'espèces démersales (empereur, béryx, etc.) ;
- Les méthodes de capture durable comme celles pratiquées par la flotte thonière des Açores et de Madère ne devraient pas être soumises à des quotas ;
- Mise en place d'une période de transition entre le passage de la pêche sportive à la pêche professionnelle et vice versa de façon à ce que la comptabilisation de l'effort de pêche et des captures soit enregistrée de manière équitable.

Les questions abordées sont ensuite débattues après l'intervention. Cleofé Carballo (Cofradia de Corralejo) allègue que les quotas par archipel relèvent d'une « utopie », c'est extrêmement difficile car les quotas sont attribués par pays. S'il approuve d'autres restrictions au niveau de la pêche récréative, il reconnaît qu'il est très difficile de contrôler cette activité, et cela pose également problème pour le secteur professionnel aux Canaries.

De son côté, Liberato Fernandes (Porto de Abrigo) défend sa position quant aux saisons de fermeture, dans la mesure où elles doivent avoir une incidence sur les pêcheurs professionnels mais aussi les pêcheurs non professionnels. Il ajoute de plus ce que selon lui, un pêcheur est bien souvent traité comme un criminel, qu'il faut que cela cesse, et que nous devons intégrer et traiter tous les professionnels de la pêche avec dignité, respect et considération.

Pour le représentant de l'UE, il existe des positions communes quant à la surveillance de la pêche récréative. Cet argument conforte la vision du CC Sul quant à la problématique de la pêche récréative, il est nécessaire de contrôler ce segment de la pêche.

### **Espèces démersales - Açores :**

Liberato Fernandes (Porto de Abrigo) avance que les espèces empereur et mostelle de fond devront être retirées des quotas, dans la mesure où elles sont la cible d'une pêche sélective, peu autonome et donc uniquement côtière.

De l'avis des membres des Açores, les quotas de daurade rose devraient être augmentés de façon à pouvoir capturer le poisson en quantités plus importantes. Le président du CC Sul soutient qu'il serait infructueux de ne demander l'augmentation de quotas qu'avec une vision du secteur sans inclure les études de la communauté scientifique, car il faut nécessairement des raisons plausibles pour pouvoir les augmenter. C'est la raison pour laquelle il s'oppose à l'élaboration d'une proposition d'augmentation des quotas pour les raisons citées.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

António Laurénio (APISJ, représentant également la Fed. Pesc. Açores) est du même avis que le président du CC Sul, dans la mesure où l'élaboration d'un document permettant de demander des quotas supplémentaires sans rapport scientifique serait infructueuse.

### **Capture de thon rouge :**

Jorge Gonçalves (APEDA) demande un débat sur cette question. Par son intervention, il veut alerter les membres du groupe de travail des normes en vigueur. Selon lui, compte tenu de l'amélioration des stocks dans l'Atlantique Nord, la pêche de cette espèce devrait être autorisée. Il demande l'aide des Canaries pour collaborer sur ce point, dans le but d'autoriser la pêche ciblée de thon rouge et non pas seulement accessoirement comme c'est le cas aujourd'hui. Il critique de plus les entités qui contrôlent les captures de cette espèce en affirmant que le processus impliquant la capture est trop complexe, il convient de la simplifier et de la rendre moins bureaucratique.